

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE



Date de préparation 01-sept.-2009

Date de révision 15-févr.-2019

Numéro de révision 17

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	<b>Propanol-2</b>
Cat No. :	P/7500/15, P/7500/17, P/7500/21, P/7500/24, P/7500/25, P/7500/27, P/7500/99, P/7500/DH25, P/7500/PB08, P/7500/PB17, P/7500/PC15, P/7500/PC17, P/7500/PC25, P/7500/34SS, P/7500/21RSS, P/7500/24RSS, P/7500/25RSS, P/7500/34RSS, P/7500/27RSS, P/7500/25SS
Synonymes	2-Propanol; IPA; Isopropyl alcohol; Propan-2-ol; Isopropanol
No.-CAS	67-63-0
No.-CE.	200-661-7
Formule moléculaire	C3 H8 O
Numéro d'Enregistrement REACH	01-2119457558-25

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Substances chimiques de laboratoire.
Secteur d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Utilisations déconseillées	Pas d'information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	<b>ADHEKO</b> <b>592 rue de la Liberté</b> <b>01480 JASSANS RIOTTIER</b> <b>TEL: 04-74-09-82-35</b>
---------	--

Adresse e-mail	<a href="mailto:courrier@adheko.com">courrier@adheko.com</a>
----------------	--

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel: +44 (0)1509 231166  
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59  
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7  
Chemtrec US: (800) 424-9300  
Chemtrec EU: 001 (202) 483-7616

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Propanol-2

Date de révision 15-févr.-2019

## CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

### Dangers physiques

Liquides inflammables

Catégorie 2 (H225)

### Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 2 (H319)  
Catégorie 3 (H336)

### Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

### **Mentions de danger**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

### **Conseils de prudence**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols  
P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

## 2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.1. Substances

Composant	No.-CAS	No.-CE.	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
-----------	---------	---------	--------------------	---

FSUP7500

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Propanol-2

Date de révision 15-févr.-2019

Alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	>95	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336)
----------------------	---------	-----------	-----	--

<b>Numéro d'Enregistrement REACH</b>	01-2119457558-25
--------------------------------------	------------------

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires. Peut provoquer une dépression du système nerveux central: L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

#### **Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Ne PAS utiliser un jet d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Risque d'ignition. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

#### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Peroxydes.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes

MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éliminer les sources d'ignition. Absorber avec une matière absorbante inerte. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre.

### **Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Zone contenant des substances inflammables. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition**

Liste source (s): **Belgique** - Arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Date de promulgation: 11 mars 2002. Publié dans le Moniteur Belge le 14 mars 2002.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Propanol-2

Date de révision 15-févr.-2019

Errata: Publié dans le Moniteur Belge le 26 juin 2002 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2006 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. (Errata Décembre 2007). Arrêté du 30 juin 2004 modifié établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelles indicatives. Directive 2009/161/UE de la commission du 17 décembre 2009. Journal officiel n° L 338 du 19/12/2009 p. 0087 – 0089. (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:01:FR:HTML>).  
 Décret no 2007-1539 du 26 octobre 2007 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelles contraignantes. Directive 2009/161/UE de la Commission du 17 décembre 2009. Journal officiel n° L 338 du 19/12/2009 p. 0087 – 0089. (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:01:FR:HTML>)

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Alcool isopropylique		STEL: 500 ppm 15 min STEL: 1250 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 400 ppm 8 hr TWA: 999 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	STEL / VLCT: 400 ppm. STEL / VLCT: 980 mg/m <sup>3</sup> .	TWA: 200 ppm 8 uren TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 uren STEL: 400 ppm 15 minuten STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup> 15 minuten	STEL / VLA-EC: 400 ppm (15 minutos). STEL / VLA-EC: 1000 mg/m <sup>3</sup> (15 minutos). TWA / VLA-ED: 200 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 500 mg/m <sup>3</sup> (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Alcool isopropylique		TWA: 200 ppm (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 200 ppm (8 Stunden). MAK TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> (8 Stunden). MAK Höhepunkt: 400 ppm Höhepunkt: 1000 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm 15 minutos TWA: 200 ppm 8 horas		TWA: 200 ppm 8 tunteina TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 tunteina STEL: 250 ppm 15 minuutteina STEL: 620 mg/m <sup>3</sup> 15 minuutteina

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Alcool isopropylique	MAK-KZW: 800 ppm 15 Minuten MAK-KZW: 2000 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten MAK-TMW: 200 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	TWA: 200 ppm 8 timer TWA: 490 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 400 ppm 15 Minuten STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten TWA: 200 ppm 8 Stunden TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	STEL: 1200 mg/m <sup>3</sup> 15 minutach TWA: 900 mg/m <sup>3</sup> 8 godzinach	TWA: 100 ppm 8 timer TWA: 245 mg/m <sup>3</sup> 8 timer STEL: 125 ppm 15 minutter. value calculated STEL: 306.25 mg/m <sup>3</sup> 15 minutter. value calculated

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Alcool isopropylique	TWA: 980.0 mg/m <sup>3</sup> STEL : 1225.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 400 ppm 8 satima. TWA-GVI: 999 mg/m <sup>3</sup> 8 satima. STEL-KGVI: 500 ppm 15 minutama. STEL-KGVI: 1250 mg/m <sup>3</sup> 15 minutama.	TWA: 200 ppm 8 hr. STEL: 400 ppm 15 min Skin		TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Alcool isopropylique	TWA: 150 ppm 8 tundides. TWA: 350 mg/m <sup>3</sup> 8 tundides. STEL: 250 ppm 15 minutites. STEL: 600 mg/m <sup>3</sup> 15 minutites.		STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup> TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2000 mg/m <sup>3</sup> 15 percekbén. CK TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 órában. AK lehetséges borön keresztüli felszívódás	TWA: 200 ppm 8 klukkustundum. TWA: 490 mg/m <sup>3</sup> 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 400 ppm Ceiling: 980 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Alcool isopropylique	STEL: 600 mg/m <sup>3</sup> TWA: 350 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 150 ppm IPRD TWA: 350 mg/m <sup>3</sup> IPRD STEL: 250 ppm			TWA: 81 ppm 8 ore TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> 8 ore STEL: 203 ppm 15

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Propanol-2

Date de révision 15-févr.-2019

		STEL: 600 mg/m <sup>3</sup>			minute STEL: 500 mg/m <sup>3</sup> 15 minute
--	--	-----------------------------	--	--	--

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Alcool isopropylique	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 1793 STEL: 50 mg/m <sup>3</sup> 1793	Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm 8 urah TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 urah STEL: 800 ppm 15 minutah STEL: 2000 mg/m <sup>3</sup> 15 minutah	Indicative STEL: 250 ppm 15 minuter Indicative STEL: 600 mg/m <sup>3</sup> 15 minuter TLV: 150 ppm 8 timmar. NGV TLV: 350 mg/m <sup>3</sup> 8 timmar. NGV	

## Valeurs limites biologiques

Liste source (s):

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Alcool isopropylique				Acetone: 40 mg/L urine end of workweek	Acetone: 25 mg/L whole blood (end of shift ) Acetone: 25 mg/L urine (end of shift )

Composant	Italie	Finlande	Danemark	Bulgarie	Roumanie
Alcool isopropylique					Acetone: 50 mg/L urine end of shift

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Voir le tableau pour les valeurs

<u>Voie d'exposition</u>	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e) Cutané(e) Inhalation				888 mg/kg 500 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée. Voir les valeurs ci-dessous.

Eau douce	140.9 mg/l
Des sédiments d'eau douce	552 mg/kg
Eau de mer	140.9 mg/l
Eau intermittente	140.9 mg/l
Chaîne alimentaire	160 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	2251 mg/l
Des sols (agriculture)	28 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Propanol-2

Date de révision 15-févr.-2019

## Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

**Protection des mains** Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc butyle	> 480 minutes	0.5 mm	EN 374	Taux de perméation < 0.9 µg/cm <sup>2</sup> /min Comme testé sous EN374-3 Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques
Caoutchouc nitrile	> 360 - 480 minutes	0.35 - 0.55 mm		
Viton (R)	> 480 minutes	0.4 mm		
Néoprène	< 40 minutes	0.7 mm		
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée			

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

**Protection respiratoire** En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.  
Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

**À grande échelle / utilisation d'urgence** Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Type de filtre recommandé :** Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Marron conforme au EN14387

**À petite échelle / utilisation en laboratoire** Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Demi-masque recommandée:** - Valve filtrage: EN405; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Incolore	
<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Odeur</b>	d'alcool	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible	
<b>pH</b>	7	1% aq. sol
<b>Point/intervalle de fusion</b>	-89.5 °C / -129.1 °F	
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	81 - 83 °C / 177.8 - 181.4 °F	@ 760 mmHg
<b>Point d'éclair</b>	12 °C / 53.6 °F	<b>Méthode</b> - Abel Closed Cup (BS 2000 Part 170, IP

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Propanol-2

Date de révision 15-févr.-2019

		170, AS/NZS 2106)
Taux d'évaporation	1.7	ASTM D 3539 (Acétate de butyle = 1,0)
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Liquide
Limites d'explosivité	<b>Inférieure</b> 2 Vol% <b>Supérieure</b> 12 Vol%	
Pression de vapeur	43 mmHg @ 20 °C	
Densité de vapeur	2.1 @ 20 °C / 68 °F	(Air = 1.0)
Densité / Densité	0.785	ASTM D-4052
Densité apparente	Sans objet	Liquide
Hydrosolubilité	Miscible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>		
<b>Composant</b>	<b>log Pow</b>	
Alcool isopropylique	0.05	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	425 - °C / 797 - °F	ASTM E-659
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Viscosité</b>	2.27 mPa.s at 20 °C	
<b>Propriétés explosives</b>	non explosif	explosifs air / vapeur des mélanges possibles Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

<b>Formule moléculaire</b>	C3 H8 O
<b>Masse molaire</b>	60.1
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	100% (Organic Carbon (by mass) = 59.9 %) (EC/1999/13)
<b>Indice de réfraction</b>	1.377 at 20 °C / 68 °F (ASTM D-1218)
<b>Tension superficielle</b>	22.7 mN/m at 20 °C / 68 °F
<b>Coefficient de dilatation</b>	0.0009 / °C
<b>La constante diélectrique</b>	18.6 at 20 °C / 68 °F
<b>La chaleur de vaporisation</b>	665 J/g
<b>Capacité thermique spécifique</b>	3 kJ/kg °C at 20 °C / 68 °F
<b>La conductivité thermique</b>	0.137 W/m °C at 20 °C / 68 °F

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>10.1. Réactivité</u>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies
<u>10.2. Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions normales.
<u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u>	
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
<b>Réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
<u>10.4. Conditions à éviter</u>	Chaleur, flammes et étincelles. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
<u>10.5. Matières incompatibles</u>	Agents comburants forts. Acides. Halogènes. Anhydrides d'acide.
<u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u>	Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Peroxydes.



## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Informations sur le produit

- a) toxicité aiguë;  
**Oral(e)** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
**Cutané(e)** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Alcool isopropylique	5840 mg/kg ( Rat )	13900 mg/kg ( Rat ) 12870 mg/kg ( Rabbit )	72.6 mg/L ( Rat ) 4 h

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Catégorie 2

- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;  
**Respiratoire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
**Peau** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- e) mutagénicité sur les cellules germinales; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- f) cancérogénicité; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
 Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

- g) toxicité pour la reproduction; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Catégorie 3

Résultats / Organes cibles Système nerveux central (SNC).

- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

- j) danger par aspiration; D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés Peut provoquer une dépression du système nerveux central: L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Propanol-2

Date de révision 15-févr.-2019

## 12.1. Toxicité

### Effets d'écotoxicité

. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce	Microtox
Alcool isopropylique	LC50: = 11130 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: > 1400000 µg/L, 96h (Lepomis macrochirus) LC50: = 9640 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)	13299 mg/L EC50 = 48 h 9714 mg/L EC50 = 24 h	EC50: > 1000 mg/L, 72h (Desmodesmus subspicatus) EC50: > 1000 mg/L, 96h (Desmodesmus subspicatus)	= 35390 mg/L EC50 Photobacterium phosphoreum 5 min

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Persistance

Devrait être biodégradable

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Alcool isopropylique	0.05	Aucune donnée disponible

## 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatil. Se disperse rapidement dans l'air.

### Tension superficielle

22.7 mN/m at 20 °C / 68 °F

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6. Autres effets néfastes

### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### Des polluants organiques persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

### Potentiel de destruction de l'ozone

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus / produits non utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

#### Emballages contaminés

Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### Le code européen des déchets

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

#### Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Propanol-2

Date de révision 15-févr.-2019

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

<u>14.1. Numéro ONU</u>	UN1219
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</u>	Isopropanol (Isopropyl alcohol)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	II

### ADR

<u>14.1. Numéro ONU</u>	UN1219
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</u>	Isopropanol (Isopropyl alcohol)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	II

### IATA

<u>14.1. Numéro ONU</u>	UN1219
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</u>	Isopropanol
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	II
<u>14.5. Dangers pour l'environnement</u>	Pas de dangers identifiés
<u>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>	Pas de précautions spéciales requises
<u>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</u>	Non applicable, les produits emballés

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste.

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australie)	KECL
Alcool isopropylique	200-661-7	-		X	X	-	X	X	X	X	KE-2936 3

### Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Alcool isopropylique	WGK 1	

FSUP7500

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Propanol-2

Date de révision 15-févr.-2019

<b>Composant</b>	<b>France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)</b>
Alcool isopropylique	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) a été réalisée par le constructeur du / importateur

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**WEL** - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

**RPE** - Équipement de protection respiratoire

**LC50** - Concentration létale à 50%

**NOEC** - Concentration sans effet observé

**PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**TWA** - Moyenne pondérée dans le temps

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer

**PNEC** - La concentration prévisible sans effet

**LD50** - Dose létale à 50%

**EC50** - Concentration efficace 50%

**POW** - Coefficient de partage octanol: eau

**VPvB** - très persistantes et très bioaccumulables

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

**OECD** - Organisation de coopération et de développement économiques

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

### **Principales références de la littérature et sources de données**

Fournisseurs fiche technique de sécurité,

ChemADVISOR - LOLI,

Merck index,

RTECS

**ICAO/IATA** - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

**ATE** - Estimation de la toxicité aiguë

**VOC** - Composés organiques volatils

### **Conseil en matière de formation**

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

**Date de préparation**

01-sept.-2009

**Date de révision**

15-févr.-2019

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Propanol-2

Date de révision 15-févr.-2019

---

Sommaire de la révision

Sans objet.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**